

Chantier B3. Développer l'offre de loisirs liés à l'eau

L'eau, un élément qui a fait du Gers le département des « mers intérieures » et lui a permis de développer une activité touristique fluviale avec des retombées économiques réelles. L'eau, un élément essentiel qu'il est nécessaire de préserver.

Objectif

- Satisfaire les clientèles familiales en saison estivale,
- Diversifier l'offre de loisirs
- Proposer de nouveaux produits en avant et en arrière saison

Contenu

L'eau constitue un facteur majeur d'attractivité et de fixation des clientèles sur des sites :

→ L'intervention départementale se concentre sur :

- L'aménagement et la valorisation de chemins de halage et ponctuellement l'aménagement de berges présentant un potentiel avéré.
- L'amélioration de la qualité des eaux
- La diversification de l'offre de loisirs des lacs de baignade
- La valorisation des activités de pêche et de canoë
- Le rééquilibrage de l'offre de baignade pour un maillage cohérent de l'ensemble du territoire gersois prenant en compte la problématique de l'offre des piscines couvertes dans le département, en vue de développer l'annualisation de la fréquentation

→ 1- Renforcer la diffusion à terre du tourisme fluvial et l'offre de randonnée autour de la Baïse

Contenu

- Il s'agit de créer un axe Nord-Sud le long de la Baïse sur l'ancien chemin de halage

Au-delà, le Conseil général aidera les collectivités locales à :

- La création de haltes fluviales sur la Baïse à des points stratégiques, c'est-à-dire localisés près de sites touristiques et/ou de commerces, accessibles à pied ou en vélo
- L'aménagement d'itinéraires depuis la voie d'eau et les sites ainsi que l'installation d'une signalétique adéquate (par exemple entre le port de Condom et Larressingle)

Mise en œuvre

Portage :

- Création d'un axe Nord Sud le long de la Baïse: le Conseil général
- Création de haltes fluviales : collectivités locales avec le soutien technique et financier du Conseil général
- Aménagement et équipement d'itinéraires depuis les haltes fluviales : collectivités locales avec le soutien technique et financier du Conseil général

Planning :

- Création d'un axe Nord Sud le long de la Baïse : début de l'étude par les services du Conseil général courant 2010
- Création de haltes fluviales : courant 2011 - 2012
- Aménagement et équipement d'itinéraires depuis les haltes fluviales : courant 2012 – 2013

Coût : financements au travers de la TDENS

- Création d'un axe Nord Sud : à déterminer
- Création de haltes fluviales : à déterminer
- Aménagement et équipement d'itinéraires depuis les haltes fluviales : à déterminer

→2- Améliorer la qualité des eaux et la diversification de l'offre de loisirs autour des lacs de baignade

Contenu

- Pour que les lacs puissent s'inscrire durablement dans l'offre touristique gersoise et de loisirs, la qualité des eaux les alimentant doit être maîtrisée. Dès lors, la mise en place autour des lacs de baignade, des **périmètres de protection des bassins versants**, s'avère indispensable
- Certains lacs connaissent également des difficultés de fréquentation. Aussi, une **étude sur la diversification des activités susceptibles d'être offertes par et autour des lacs** peut être lancée.

Mise en œuvre

- Portage : le Conseil général étudiera en lien avec les services techniques compétents les actions à mettre en place. Il aura la maîtrise d'ouvrage de l'étude relative aux sites et lacs de baignade
- Planning : lancement de l'étude en 2009, pour une action sur le long terme
- Coût : 50 000 € sur la durée du schéma